

## Communiqué

### **Signature de l'avenant 43 : une revalorisation sans précédent des aides à domicile**

Les députés ligériens de la majorité se réjouissent de la signature historique de l'avenant 43 entre le Gouvernement (Madame Brigitte BOURGUIGNON, Ministre déléguée en charge de l'autonomie) et les partenaires sociaux. Cet accord permettra une revalorisation sans égal depuis 25 ans des salaires de la branche de l'aide à domicile.

A cela s'ajoutera une restructuration de la grille salariale ainsi qu'une prise en compte de l'ancienneté, de la pénibilité et de la formation des salariés.

L'aide à domicile représente un enjeu formidable pour la prise en charge de l'autonomie et plus particulièrement celle de nos aînés. Il était indispensable de valoriser ces métiers de l'aide et du soin à domicile par une reconnaissance nationale, en particulier dans le cadre de la crise du Covid-19.

Malgré une volonté manifeste de repousser cet accord, les départements devront cofinancer cette revalorisation car ils en ont la compétence et la responsabilité. L'Etat les accompagnera largement en prenant en charge 70% du montant de la revalorisation pour l'année 2021, et 50% de manière pérenne à partir de 2022.

Le financement national de 150 M€ en 2021 et 200 M€ les années suivantes a été rendu possible grâce à l'article 44 de la Loi de finances de la Sécurité Sociale, voté par les députés de la majorité.

Nous regrettons à l'inverse, le vote « contre » des oppositions (LR et Socialistes et apparentés) pour ce financement.

Après l'épisode du refus récent de versement de la prime Covid aux aides à domicile dans notre département de la Loire, témoignant d'un mépris vis-à-vis des aides à domicile, nous espérons que le Président du Conseil Départemental de la Loire signera au plus vite cet accord.

Cette nouvelle mesure en faveur des aides à domicile et de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie devra s'appliquer à compter d'octobre 2021 pour une revalorisation pécuniaire concrète allant de 13 à 15%.

C'est un message fort que la majorité envoie en faveur de la démarche de maintien à domicile de tous nos concitoyens. Il était inconcevable de faire l'impasse sur cette reconnaissance.

Après le Ségur de la Santé et les revalorisations de près de 200€ mensuels des soignants, les députés LREM 42 témoignent de leur engagement en faveur du soin et du bien-être de tous les ligériens.